

Le Conseil,

Vu le rapport du 3 mars 1999, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Je vous sou mets un dossier relatif à la réalisation de nouveaux équipements pour le prétraitement et l'installation électrique de la station d'épuration à Meyzieu.

Le montant global de l'opération s'élève à 2 500 000 F HT :

- montant total HT	2 500 000 F
- TVA 20,60 %	515 000 F
- montant total TTC	3 015 000 F

L'opération comprendrait la réalisation de nouveaux postes de dégrillage automatique et de dessablage, les adaptations de génie civil, le remplacement des armoires électriques et la mise en oeuvre d'un nouvel automate.

Les travaux permettraient de moderniser les parties de station concernées, d'améliorer les performances, la fiabilité et les conditions d'exploitation.

Monsieur le vice-président chargé des marchés publics a donné son accord sur la procédure énoncée ci-dessous le 21 décembre 1998 ;

B - Propose de délibérer comme suit ;

Vu ledit dossier ;

Vu les articles 279 et 295 à 298 du code des marchés publics ;

Vu sa délibération n° 95-0052 en date du 25 septembre 1995 ;

Où l'avis de ses commissions environnement, propreté, eau et assainissement et finances et programmation ;

DELIBERE

1° - Accepte le dossier qui lui est soumis.

2° - Décide :

a) - de confier les travaux à une entreprise spécialisée, désignée à la suite d'un appel d'offres ouvert sur offres de prix, conformément aux dispositions des articles 279 et 295 à 298 du code des marchés publics,

b) - que les offres seront examinées par la commission permanente d'appel d'offres créée par la délibération n° 95-0052 en date du 25 septembre 1995.

3° - Autorise monsieur le président à :

a) - accepter l'offre retenue pour valoir acte d'engagement et à accomplir tous les actes afférents au marché,

b) - solliciter l'aide de l'Agence de l'eau et à signer la convention à intervenir.

4° - La dépense de 2 500 000 F HT sera prélevée sur les crédits inscrits au budget primitif de la Communauté urbaine - budget annexe de l'assainissement - exercice 1999 - compte 238 310 - fonction 2 222 - opération 0121 001 C 91.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,